



Disparition de la succession

Par Tihyannlo240121

Bonsoir,
Je viens vers vous car je suis un peu perdue.

Mon père est décédé fin décembre 2020 en Métropole. Il vivait en Guadeloupe. Il s'était remarié. Il n'y avait pas de contrat de mariage. Ma belle mère et mon père ont construit une maison dans laquelle vit ma belle-mère jusqu'à ce jour. Nous avons rompu le contact avec ma belle mère, ma soeur et moi. Elle nous avait réclamé nos pièces d'identité, actes de naissance et RIB afin de clôturer le compte bancaire de mon père. Il y avait une attestation d'hérédité à remplir ce que nous avons fait ma soeur et transmis celle-ci à ma belle-mère. Elle a vendu la voiture de notre père sans nous informer et a récolté une certaine somme. Quant à la maison, elle dit ne pas vouloir rester en indivision et avait informé qu'elle rachèterais nos parts. Courant juin 2021, elle a déposé le dossier de succession chez un notaire en Guadeloupe. Je précise que nous avons des frères et soeurs non reconnus par mon père. Nous sommes ma s^{ur} et moi reconnues du fait du mariage de notre père avec notre mère.

Nous avons laissé tranquille le notaire, nous ne l'avons pas harcelé de questions. Juin 2022, je contacte le notaire pour savoir où en était le dossier, le notaire m'explique que ma belle mère a retiré le dossier, et bien précisé qu'elle était en droit de le retirer sans nous avertir.

Janvier 2023, je souhaitais effectuer une démarche administrative, et j'avais besoin d'une copie de l'attestation d'hérédité que nous avons remplie et transmise à notre belle mère. Je réussis à obtenir une copie mais où ne figurent pas ma soeur et moi même. Où apparaissent ma belle mère, mes frères et soeurs non reconnus. J'ai été estomaquée de voir ce document. La conseillère à la Banque a donc décidé de ne pas traiter cette succession car l'attestation d'hérédité est faussée et mensongère. Gracieusement, la conseillère a fait parvenir quelques relevés de compte avant et après le décès de mon père. Ma belle mère a retiré certaines sommes pendant l'hospitalisation et après le décès de mon père. C'était un compte individuel et il n'y avait pas de procuration.

J'ai tenté de contacter la chambre des notaires de la Guadeloupe qui m'a envoyé une liste de notaires en Guadeloupe. Je les ai contactés par mail afin d'obtenir un retour.

Aujourd'hui, je suis vraiment perdue avec ma s^{ur}. Nous vivons en région parisienne. Nous ne pouvons gérer. Nous sommes à 8000 km.

J'ai fait une commande via un site internet de l'acte de propriété. Je suis en attente.

Aussi mes questions sont, avait elle le droit de retirer le dossier de succession sans nous avertir ? Avait elle le droit de modifier l'attestation d'hérédité ? Devons nous porter plainte dès maintenant ? Avait elle le droit de vendre la voiture sans nous avertir ? Comment puis je savoir avec ma soeur où se trouve le dossier de mon père s'il vous plaît ?

PS: nous ne savons pas si notre père avait une assurance décès ?

Vous remerciant par avance pour les éclaircissements.

Cordialement

Par Nihilscio

Bonjour,

Vous avez besoin d'un avocat.

Il faudra faire désigner par le tribunal un mandataire qui aura à gérer la succession avant qu'elle ne puisse être réglée. La mission du mandataire commencera par le choix d'un notaire.

Se pose également la question des personnes aptes à hériter. Votre père ayant eu plusieurs enfants non reconnus, si leur filiation n'a pas été établie à l'égard de quelqu'un d'autre, le mari de la mère le plus souvent, ils-ci sont en droit de faire établir leur filiation à l'égard de votre père et donc d'en hériter.

Par Tihyannlo240121

Bonsoir,

Je vous remercie pour tous ces éléments.

Cordialement,